

CGI France.
Juin 2013.

TRACT INTERSYNDICAL

Notre intéressement les intéresse !

Les organisations syndicales de CGI France ont rédigé ce tract en commun pour alerter les salariés sur la situation grave de notre Intéressement Collectif.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Arnaud DEGROISE
arnaud.degroise@cgi.com



Patrick RENAULT
cftc@logica.com



Youval AMSELLEM
cgi.cfecgc@yahoo.fr



Jean-Pierre BAROUKHEL
interessement2013@cgt-cgi.com

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique

L'intéressement 2010 ou la spoliation.

LES FAITS :

Dans le cadre de son mandat d'expert comptable sur les comptes sociaux, le cabinet SEXTANT découvre que LOGICA a appliqué en 2011 une méthode comptable qui n'est pas celle qui était définie dans notre accord d'entreprise 2008-2010.

D'une part, l'enveloppe globale de l'intéressement 2010 a été impactée par des retraitements qui n'étaient pas prévus dans l'accord. Ces retraitements n'ayant fait l'objet d'aucun avenant, ils ne devraient pas s'appliquer, et l'enveloppe aurait donc dû être majorée de 4.9 millions d' €.

D'autre part, la « formule de l'accélérateur » n'a pas été appliquée, alors même que les conditions s'y prêtaient (OP réel > OP budgété), soit 80.000 € qui ont été oubliés.

Au total, ce sont donc 5 millions d'€uros sur l'exercice 2010 qui devraient être reversés aux salariés*, soit plus de 500 euros par salarié, sans compter les intérêts de retard !

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE :

Le 30 mai 2013, le CCE a mis CGI France en demeure de lui transmettre tous les documents nécessaires au contrôle du calcul de l'intéressement 2010. Toutefois, l'action collective risque de ne pas être suffisante pour que les salariés récupèrent ce qui leur est dû.

Si la Direction de CGI ne procède pas à un versement complémentaire, seul le recours individuel de chaque salarié en son nom propre permettra de toucher enfin la totalité de son intéressement 2010.

Chaque salarié qui était présent chez LOGICA France en 2010, pourra prendre contact avec les Organisations Syndicales dont l'adresse mail est en première page. Le dossier est traité par un avocat mandaté et pris en charge par le CCE. Prendre un seul avocat permet de bénéficier de la pratique de la connexité des questions selon laquelle un juge traite en même temps des questions traitant d'un même sujet.

Les 4 Organisations Syndicales vous accompagneront dans la mise en place de cette procédure.

* Source : Rapport de l'expert comptable auprès du comité central d'entreprise de LOGICA France – Cabinet SEXTANT - Chapitre 13 - Novembre 2012..

L'intéressement 2013 ou la mesquinerie.

LES FAITS :

L'accord d'intéressement 2011-2013 avait été signé avec la Direction de LOGICA. Celle-ci avait ses propres méthodes comptables pour calculer l'Operating Profit (qui serait le Résultat d'Exploitation) sur lequel repose le calcul de l'intéressement.

Aujourd'hui, CGI France souhaite négocier un avenant avec les Organisations Syndicales puisque les méthodes comptables ont changé depuis le rachat par CGI. L'objectif est de s'accorder sur le calcul de l'intéressement qui nous sera versé en 2014.

La première proposition de la Direction aurait eu pour effet de faire peser sur l'OP toutes les charges de restructuration à la suite du rachat par CGI, ce qui réduirait notre intéressement quasiment à 0 € !

Les 4 organisations syndicales ont obtenu que certaines charges soient exclues du calcul, ce qui donnerait une base d'intéressement de 5,8 millions d'€.

Nous demandons à la Direction d'exclure TOUTES les autres charges liées à la restructuration :

- La provision liée à la résiliation des baux (9,3 millions d'€)
- Le coût du Plan de Départ Volontaire (provisionné à 36 millions d'€).

Nous obtenons alors une base d'intéressement de plus de 12 millions d'€ au 30/09/2013.

L'application des Management Entio de CGI et des dettes de Logica ont plombé l'année 2012. Cela ne doit pas se reproduire en 2013 !

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE :

L'avenant doit être soumis à l'avis du CSE le 25 juin 2013. Il faut faire vite !

Vos représentants seront force de proposition devant la Direction si nous nous mobilisons tous pour faire entendre notre position. Pour cela, nous vous proposons de nous adresser un mail à l'une des adresses mail en première page. Nous nous portons garants de votre anonymat, nous ne communiquerons à la Direction que le nombre total de mails reçus.

Objet : Calcul de l'intéressement 2013

Je soutiens la position des organisations syndicales et je demande à CGI de respecter l'esprit du mode de calcul LOGICA dans le calcul de l'intéressement 2013.

Plus nous recevrons de mails de soutien, plus nous aurons de poids dans la négociation.

L'intéressement disparaîtra en 2014 ! Chronique d'une mort annoncée.

LES FAITS :

L'intéressement est un dispositif facultatif. Il est mis en place dans le cadre d'un accord d'entreprise négocié avec les organisation syndicales. L'accord actuellement en cours se terminera le 31 décembre 2013.

CGI a clairement annoncé son intention de ne pas négocier un nouvel accord .

A la place de l'intéressement, CGI propose un plan d'actionnariat déjà en place dans toutes les filiales CGI, le SPP « Share Purchase Plan ».

Encore faut-il avoir les moyens d'acheter des actions...

**L'intéressement est un complément de revenus versé par l'employeur.
Le SPP, c'est d'abord de l'argent déboursé par le salarié.**

Le SPP ne bénéficiera donc qu'à ceux qui ont de l'épargne disponible. Quant aux autres...il leur reste l'ultime possibilité de se battre pour toucher le reliquat de l'intéressement 2010 et pour obtenir un intéressement correct en 2013.

Maintenant, c'est à vous de jouer !

